

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro CM_230411_02
------------------------

L'an deux mille-vingt trois, le onze avril,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

<b>nombre de membres</b>	
en exercice	29
présents	21
exprimés	27
<b>vote</b>	
pour	25
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, Fatiha ENNADIFI, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Isabelle PEDROS à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à David BOSC, Claude LAATEB à Marie Pierre CAUMES, Christian RICARDO à Magali STADLER.

#### Absents :

Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE.

Marie-Laure VERDOL et Gilles MARRES ne prennent pas part au vote.

<b>OBJET :</b>	<b>Attribution des subventions aux associations</b>
----------------	---

**CONSIDÉRANT** que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

**CONSIDÉRANT** après étude des dossiers de demande de subventions déposés auprès des services de la Commune, les attributions des subventions détaillées dans l'articles 1,

#### **Où l'exposé de Ali BENAMEUR et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions de subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	OBJETS DE LA SUBVENTION
<b>THÈME SOCIAL</b>	<b>21 700,00 €</b>	
ACADÉMIE DES HAUTS CANTON	250,00 €	fonctionnement de l'association
AFM TELETHON	850,00 €	soutien Tététhon 2022
CROIX ROUGE	700,00 €	fonctionnement de l'association
FRANCE ALZHEIMER	500,00 €	fonctionnement de l'association
HORS LES MURS	300,00 €	fonctionnement de l'association
LA DISTILLERIE	2 000,00 €	fonctionnement de l'association
LIGUE CONTRE LE CANCER	300,00 €	fonctionnement de l'association
SAINT VINCENT DE PAUL	3 500,00 €	soutien à l'aide aux devoirs
SECOURS CATHOLIQUE	750,00 €	fonctionnement de l'association
SECOURS POPULAIRE	7 000,00 €	fonctionnement de l'association
SHANTIDAS	750,00 €	fonctionnement de l'association

TERRE EN PARTAGE	4 000,00 €	fonctionnement de l'association
TI FILOU	800,00 €	fonctionnement de l'association
<b>THÈME CULTURE</b>	<b>22 350,00 €</b>	
ASSOCIATION PHILATÉLIQUE LODÉVOISE	400,00 €	fonctionnement de l'association
ASSOCIATION PUBLICATION PARTICIPATIVE	300,00 €	fonctionnement de l'association
ASSOCIATION GENEALOGIQUE LODÉVOISE	500,00 €	fonctionnement de l'association
BATIDA VIVA	700,00 €	fonctionnement de l'association
CHANTONS ENSEMBLE	1 000,00 €	fonctionnement de l'association
DES AMIS DES ORGUES	1 500,00 €	fonctionnement de l'association
MJC	10 000,00 €	fonctionnement de l'association
RADIO LODÈVE	5 200,00 €	fonctionnement de l'association
RADIO PAYS D'HÉRAULT	1 000,00 €	fonctionnement de l'association
SAMBA LODEVA	250,00 €	fonctionnement de l'association
THÉÂTRE LA BICYCLETTE	1 500,00 €	lancement projet d'ouverture
<b>THÈME AUTRES</b>	<b>6 000,00 €</b>	
ŒUVRE D'EAU	1 500,00 €	animation scolaire « Mission Objectif Rivière »
ŒUVRE D'EAU	1 000,00 €	animation « Rivière en Fête 2023 »
PAYSARBRE	3 000,00 €	fête de l'Arbre 2023
SCOUTS TERRE ROUGE	500,00 €	fonctionnement de l'association
<b>THÈME SPORT</b>	<b>22 400,00 €</b>	
AIKIDO LODEVOIS	600,00 €	fonctionnement de l'association
ATHLETIC CLUB DU SALAGOU	700,00 €	fonctionnement de l'association
ÉCOLE DE BUDO	900,00 €	fonctionnement de l'association
ÉCOLE DE BUDO	500,00 €	évènement pour 10 ans du club
FER ROULANT	3 000,00 €	fonctionnement de l'association
JUDO KODOKAN	800,00 €	Fonctionnement de l'association
RCO SALAGOU	8 000,00 €	Fonctionnement de l'association
TÊT'ENL'AIR	900,00 €	Fonctionnement de l'association
TWIRLING BÂTON	5 000,00 €	Fonctionnement de l'association
VÉLO CLUB LODÉVOIS	2 000,00 €	Fonctionnement de l'association
<b>TOTAL</b>	<b>72 450,00 €</b>	

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que ces dépenses sont inscrites sur le budget principal, chapitre 65, article 6574,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
 Gaëlle LEVEQUE